


Transaction Ajout	N° du calendrier 60346	N° de la demande 53	N° de la règle 0552	
	Nom de l'organisme Université du Québec à Montréal (UQAM)			

DESCRIPTION		
Titre Examens et travaux étudiants	Recueil BCI	N° de la règle ENSEIGN-25, 27
Processus / Activité Examens et travaux étudiants	Code de classification 552	
Nom de l'unité administrative détentrice du dossier principal Départements et écoles; Facultés		
Description et utilisation Informations utilisées pour réaliser l'évaluation des apprentissages dispensés aux étudiants tels qu'examens, travaux ou concours.		
Types de documents questionnaire vierge; corrigé d'examen; critère de correction; cahier d'examen complété; questionnaire complété; travail étudiant; horaire; liste des présences; formulaire demande de reprise d'examen		
Documents essentiels : Non Documents confidentiels : Oui		
Références juridiques Règlement no 5 des études de premier cycle. Règlement no 8 des études de cycles supérieurs. La valeur historique est assurée par la conservation permanente d'un spécimen de chaque questionnaire d'examen vierge ou test vierge. Les examens et tests complétés par les étudiants n'ont aucune valeur historique.		
Remarques générales		

DÉLAI DE CONSERVATION								
Numérotation	Exemplaire	Supports de conservation	Période d'utilisation des documents				Disposition	
			Actif		Semi-actif		Inactif	
0552P	Principal	dm, pa	888	R1	0		Tri	R2
0552S	Secondaire	dm, pa	2		0		Destruction	

Remarques relatives au délai de conservation R1 : Conservation aussi longtemps qu'ils sont utilisés. Les cahiers d'examen complétés et les travaux qui n'ont pas été rendus aux étudiants après la correction sont conservés 1 an suivant la remise des notes au Registrariat ou le règlement de la procédure de contestation de note puis sont éliminés.; R2 : Conservation d'un spécimen de chaque questionnaire et corrigé d'examen vierge. Élimination des autres documents.
Document annexé : Non